



Objet : Adhésion à la CNASIM et au contrat groupe CNASIM-GAN N° **101.416.574**

Madame, Monsieur ,

Vous venez de télécharger la demande d'adhésion au contrat groupe CNASIM Responsabilité Civile Exploitation (RCE), Responsabilité Civile Professionnelle (RCP), Défense et recours juridique (PJ-DR) souscrit auprès de notre partenaire GAN Assurances sous le numéro 101.416.574.

Pour adhérer à la CNASIM et bénéficier du contrat groupe, vous devez:

- A/ prendre connaissance et accepter les statuts de la CNASIM et les dispositions particulières du contrat CNASIM-GAN N°**101.416.574**, disponibles sur le site <http://www.cnasim.fr> dans l'espace visiteur (Accès gratuit, après création de votre fiche visiteur),
- B/ compléter, signer le bulletin d'adhésion ci-dessous et l'adresser à notre siège Administratif, avec votre règlement de 310€ pour une adhésion au " Pack Assurance " (adhésion de membre participant) ou de 555€ pour une adhésion à l'ensemble des services de la CNASIM (adhésion de membre adhérent).

CNASIM Siège Administratif
2 rue Félix Faure
44400 REZE

Dès réception nous enregistrerons votre demande d'adhésion et vous recevrez votre facture de Membre CNASIM.

Après validation de votre dossier complet notre partenaire GAN Assurances vous adressera votre attestation d'assurance par mail.

Pour toute question vous pouvez me joindre au 06 62 66 61 49.

Bruno GARREAU
Président de la CNASIM cl

Téléphone : 06 62 66 61 49
Fax : 02 72 22 04 12
Courriel : info@cnasim.fr

Chambre Nationale Syndicale des Intermédiaires et Managers Commerciaux Libéraux
Syndicat Professionnel des Intermédiaires de Commerce enregistré sous le numéro 1238 en Mairie de Nantes

Siège Administratif : 2, rue Félix Faure 44400 REZE

Siège Social : Maison des Professions Libérales - 13 allée de l'île gloriette - 44000 Nantes



BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT " CNASIM 101.416.574 "

RESPONSABILITE CIVILE DES PRESTATAIRES DE SERVICE DU SECTEUR TERTIAIRE

Pour pouvoir adhérer au contrat 101.416.574, l'adhérent doit :

- 1 / Etre mandataire immobilier, membre de la CNASIM ;
- 2 / Avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 180.000 € HT, par mandataire ;
3. Ne pas exercer l'activité d'agent immobilier (décret du 20 juillet 1972) ;
4. Ne pas avoir répondu « oui » à la question n° 1 (antécédents sinistres en cours)

IDENTITE DE L'ADHERENT

- NOM :Prénom :Date de naissance :
- adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : e-mail :

Si Adhérent personne morale informations complémentaires:

- Raison social : Forme juridique*(SARL, EURL, etc.) :
- Siège social :
- Nom et qualité du mandataire social/ représentant de la société :

Identification du ou des mandataires à assurer :

- NOM : - Prénom : - Date de naissance :
- NOM : - Prénom : - Date de naissance :
- NOM : - Prénom : - Date de naissance :

INFORMATIONS :

1 : Avez-vous connaissance de réclamations en cours, amiables ou judiciaires, ou de circonstances et/ou fautes professionnelles susceptibles de mettre en jeu votre responsabilité civile ou pénale ?

OUI

NON

Si oui, préciser :

.....

ACTIVITES COUVERTES

Au titre du contrat d'assurance Responsabilité Des Prestataires du Secteur Tertiaire, n°101.416.574, sont assurées les activités suivantes, exercées en France Métropolitaine, dans les Principautés d'Andorre et de Monaco :

- **Prospection des vendeurs et/ou des acquéreurs de biens immobiliers;**
 - Proposition, présentation, et visite des biens immobiliers ;
 - Réalisation de toutes publicités utiles ;
 - Réception des propositions d'achat ;
 - Recherche, validation , rédaction ou signature des mandats de vente, de gestion ou de recherche au profit du titulaire de la carte professionnelle. Il est précisé que le titulaire la carte professionnelle est la personne physique ou morale définie à l'article 3 de la loi n°70-9 du 02 Janvier 1970. ;
- **Présentation et réception des signatures des parties d'un compromis de vente sans perception de fonds; IL EST PRECISE QUE LA REDACTION DES COMPROMIS DE VENTE N'EST PAS GARANTI ET CE CONFORMEMENT AUX DISPOSITION DE LA LOI N°2006-8725 DU 13 JUILLET 2006**

A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE ACTIVITE



MONTANT DE LA GARANTIE ET PRIME

Montant de la garantie :

Responsabilité Civile Exploitation :

4.600.000 EUR par sinistre ,

Responsabilité Civile Professionnelle :

153.000 EUR par sinistre et 306.000 EUR par année d'assurance

Prime annuelle TTC par Mandataire : 190 EUR TTC

Le tableau des garanties est indiqué aux Conventions Spéciales dont l'Adhérent déclare avoir pris connaissance.

- Nombre de mandataire(s) à assurer au titre de la présente adhésion : ... X 190 EUR ttc,
- soit une prime totale deEUR pour la présente adhésion.

PRISE D'EFFET ET ECHEANCE DE L'ADHESION

Date d'effet souhaitée par l'adhérent :

L'adhésion au présent contrat prend effet, sous réserve du paiement de la prime et sous réserve que l'adhérent réponde aux critères d'éligibilité figurant dans le bulletin d'adhésion, à la date mentionnée au bulletin d'adhésion **et au plus tôt, le lendemain suivant l'encaissement de la cotisation par la CNASIM** du membre adhérent au contrat 101.416.574

L'acceptation de l'**Assureur** est manifestée par l'envoi au mandataire d'un certificat d'adhésion adressé par l'agence GAN de NANTES MONSELET.

La date d'échéance de la présente adhésion est fixée au jour anniversaire de la date d'effet des garanties figurant dans le certificat d'adhésion.

DECLARATION DU SIGNATAIRE

Le signataire déclare :

- ◇ Que les renseignements communiqués par ce document sont exacts et qu'il n'a omis ou supprimé aucun fait. En cas de déclaration inexacte et intentionnelle changeant l'objet du risque ou diminuant l'opinion que l'assureur a pu s'en faire, les dispositions prévues à l'article L 113-8 du Code des Assurances seront appliquées.
- ◇ Avoir préalablement pris connaissance, accepté et être en possession des Dispositions Particulières n° 101.416.574, des statuts de la CNASIM cl, et d'une copie de ce bulletin. Ces dernières, ainsi que le bulletin constituent la base du contrat d'assurance souscrit par le mandataire.

Fait àLe.....

Cachet et signature

Original destiné à l'Assureur - Copie à conserver par l'Adhérent au contrat.

L'exemplaire original du présent bulletin complété, daté et signé, est à adresser, au siège administratif de la CNASIM pour transmission à l'assureur. Siège administratif CNASIM : 2 rue Félix Faure 44400 REZE

En application de la loi 78/17 du 6 Janvier 1978, le souscripteur ou l'assuré, en justifiant de son identité, peut obtenir communication et rectification de toutes informations le concernant qui figureraient sur tous fichiers à usage de la société d'assurances, de ses mandataires et réassureurs, et des organismes participant à la gestion du contrat.

Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des Relations avec les consommateurs de GAN ASSURANCES IARD : 5/7 rue du Centre – Immeuble PIAZZA – 93 199 NOISY-LEGRAND CEDEX.